

ENCYCLOPÉDIE DU VÉGANISME — CHRISTIANISME

Olivier Bauer

Dernière version « auteur » de l'article : Bauer, O. (2020). Christianisme. In R. Larue (Éd.), *La Pensée végane. 50 regards sur la condition animale*. Presses Universitaires de France.

Pour comprendre comment le christianisme envisage le végétarisme et le véganisme, il faut s'intéresser à la manière dont il aborde l'alimentation. Deux adages néotestamentaires permettent de la résumer, l'un attribué à Jésus — « ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui rend l'homme impur » (Matthieu 15,11) — et l'autre tiré d'une lettre de Paul — « ce n'est pas un aliment qui nous rapprochera de Dieu, ni qui nous en éloignera » (1 Corinthiens 8,8) —. Conséquemment, le christianisme a transposé la question théologique de l'objet mangé — la nourriture — au sujet qui la mange — ses motivations —. Aucune nourriture n'est encouragée, ni permise, ni interdite ; c'est à la personne qui mange que reviennent la liberté et la responsabilité de choisir sa nourriture, sa qualité et sa quantité.

Peut-être parce que la viande joue un rôle important dans le contexte où il naît — le judaïsme en limite la consommation et le monde gréco-romain l'offre en sacrifice à ses divinités —, le christianisme fait de la viande un indice de cette liberté et de cette responsabilité.

La responsabilité s'exprime dans la première lettre de Paul aux Corinthiens. L'apôtre y traite « des viandes sacrifiées aux idoles », c'est-à-dire aux divinités grecques. Paul n'accorde aucune importance au fait que ces viandes soient sacrifiées aux idoles, puisqu'il ne reconnaît « aucune idole dans le monde » et qu'il n'y a pour lui « d'autre dieu que le Dieu unique ». Sa consommation est donc licite. Cependant, quelques nouveaux convertis « mangent la viande des sacrifices comme si elle était réellement offerte aux idoles » et « leur conscience en est souillée ». Paul préfère alors renoncer « à tout jamais à manger de la viande plutôt que de faire tomber [s] on frère » (1 Corinthiens 8, 1-13). On le voit, les réserves de Paul ne concernent pas la consommation de chair animale, mais le respect des convictions des frères et des sœurs qui ne mangent pas de viande, non pas par respect des animaux, mais en raison de son caractère idolâtre.

La liberté, qui s'exerce en particulier face aux règles imposées par la kashrout juive, est mise en scène de manière exemplaire dans les Actes des Apôtres. Pierre, disciple de Jésus et l'une des premières autorités dans le christianisme naissant, contemple « le ciel ouvert ». Il y voit « un objet indéfinissable, une sorte

Olivier Bauer – olivier.bauer@unil.ch

Institut lémanique de théologie pratique – Faculté de théologie et de sciences des religions

Université de Lausanne (Suisse)

de toile immense, qui, par quatre points, venait se poser sur la terre. Et, à l'intérieur, il y avait tous les animaux quadrupèdes, et ceux qui rampent sur la terre, et ceux qui volent dans le ciel ». Dans le même temps, il entend « une voix » s'adresser à lui et lui dire « Allez, Pierre ! Tue et mange » (Actes des Apôtres, 10,11-13). Le sens est évident. La kashrout juive est abolie et les adeptes du christianisme sont libres de tuer eux-mêmes les animaux — sans passer par un sacrificateur autorisé — et libres de manger toutes les viandes. Toutes ou presque, puisque l'Assemblée de Jérusalem aurait émis seulement trois règles alimentaires : « [s'] abstenir des viandes de sacrifices païens, du sang, des animaux étouffés » (Actes des Apôtres 15,29).

De manière paradoxale, cette liberté de manger toutes les viandes va rapidement devenir une contrainte. La consommation de chaire animale devient un marqueur identitaire pour qui confesse Jésus crucifié et ressuscité. L'Église chrétienne fait d'un régime carné sa norme. Se priver de viande, de produits d'origine animale, voire de poisson devient dans le meilleur des cas une pénitence ou une privation, dans le pire des cas, une hérésie. Quelques décisions en témoignent : en 314, le concile d'Ancyre (maintenant Ankara) contraint « les prêtres et les diacres qui s'abstiennent de manger de la viande » à « en goûter et après cela [à] s'en abstenir, s'ils veulent » (canon 14). En 360, le synode de Gangra (aujourd'hui Çankiri en Turquie) déclare anathème celui qui juge que le pieux chrétien qui « mange de la chair » perd tout espoir de salut ; il fait cependant une exception pour légitimer l'abstinence « du sang, des mets immolés aux idoles et des animaux impurs » (canon 2). En 561, le concile de Braga (au Portugal) déclare anathème quiconque « estime impures les viandes que Dieu a données à l'homme pour son usage » à fortiori celui qui « ne goûte pas même les légumes cuits avec de la viande, comme l'ont dit Mani et Priscillien » ; mais il autorise cependant de s'abstenir de viande « pour châtier son corps » (canon 14).

Ces décisions, toutes favorables à la consommation de viande, introduisent cependant certaines réserves ou certaines limites. Mais surtout, elles indiquent en creux que certain·es chrétien·nes ou certains courants du christianisme ne consomment pas de viande, ne consomment pas toutes les viandes ou ne consomment pas de viande à chaque repas. Elles attestent de l'existence de christianismes véganes ou végétariens.

1. Un christianisme qui bannit toute viande

Le concile de Braga laisse penser que certains courants du christianisme ont strictement banni la consommation de viande ou encore plus strictement celle de plats à base de viande. Très populaire au début du christianisme entre les II^e et IV^e siècles, surtout en Asie Mineure et en Afrique du Nord, le christianisme végétarien, voire végétaliste, repose sur plusieurs motivations souvent difficiles à

distinguer ; elles peuvent dépendre d'une théologie dualiste qui fait de la chair — celles des animaux comme celle des humains — une réalité inférieure à l'Esprit, une réalité créée par un dieu lui-même inférieur — il est identifié au Dieu créateur de la Bible juive — ou par Satan. Elles peuvent aussi correspondre à la volonté de se démarquer d'une Église chrétienne qui participe à la culture du sacrifice. Car si elle a mis fin au sacrifice d'animaux — la crucifixion de Jésus représente l'ultime sacrifice qui rend inutiles tous les autres sacrifices ; la « libération définitive » est obtenue « non par le sang des boucs et des veaux », mais par le « propre sang » de Jésus (Hébreux 9,12) —, elle continue de les tuer pour les manger. Elles peuvent aussi correspondre au désir d'imiter le Christ que les évangiles présentent se nourrissant de végétaux, de miel et de poissons, jamais de viande.

Dans l'Antiquité, sont par exemple végétariens les christianismes gnostiques, manichéens et marcionites — qui ne mangent que des végétaux secs et sans assaisonnement — ou ébionites. Au Moyen Âge, le refus de la viande représente une forme de protestation contre le pouvoir de l'Église. On trouve des christianismes végétariens, voire véganes, en Aquitaine et à Milan, au bord de la Moselle et de la Meuse où les *Rustici* refusent d'abattre des animaux, que sur les rives du Rhin où les « hérétiques de Rhénanie » ne mangent ni viande, ni œufs, ni laitages ; ce sont les Bogomiles (Xe siècle) ou les Vaudois·es (excommunié·es en 1184). Celles et ceux qui deviennent Cathares (XIIe-XIVe siècle) promettent de ne manger ni viande — qu'elle soit de bête, d'oiseau ou de reptile —, ni laitage, ni œufs et ceux qui deviennent Parfaits vont encore plus loin dans le respect de la vie en refusant de manger même des végétaux, quitte à mourir d'inanition. À la même époque, François d'Assise (1181 ou 82-1226) rédige son cantique de Frère soleil, où il loue « son Seigneur » pour « sœur notre mère la Terre » qui « nous nourrit » parce qu'elle « produit divers fruits avec les fleurs colorées et l'herbe », sans qu'il mentionne aucun animal.

2. Un christianisme qui bannit certaines viandes

Le synode de Gangra reconnaît légitime que les chrétien·nes refusent de consommer certaines viandes et surtout s'abstiennent du sang ; mais cette interdiction fait déjà débat. Si au II^e siècle, Tertullien (env. 155-env. 225) affirmait que les chrétiens n'admettent pas de manger le sang des animaux et s'abstiennent des « bêtes étouffées ou mortes d'elles-mêmes », mais au IV^e siècle, Augustin (354-430) mentionne que ce principe est déjà tombé en désuétude ; au VII^e siècle, il commence à être aboli, même si certains conciles et certains pénitentiels du Moyen Âge continuent à considérer comme un péché la consommation de viandes « polluées par le sang ».

Au cours du Moyen Âge, à certaines époques, dans certaines régions, le christianisme décrète aussi des

interdictions sur certaines viandes. Le caractère vague de l'affirmation suggère que les interdictions sont plus culturelles que théologiques. Mais elles sont prises en charge et défendues par l'Église chrétienne. En Égypte par exemple, les Coptes ne mangent pas de porc — ce qui leur permet de s'intégrer dans une société majoritairement musulmane — ni de mouton ce qui les en distingue ; ils cuisinent les cigales, ce qui les rattache à une tradition culinaire remontant aux pharaons. À Byzance, on ne mange pas d'insecte pour se démarquer des peuples voisins qui les consomment et que l'on juge païens ou hérétiques. En 761, le pape Zacharie écrit à Boniface, archevêque de Mayence qu'il convient d'interdire la consommation des geais — oiseaux sacrés pour les Germains —, des corneilles, des cigognes, des castors, des lièvres et des chevaux sauvages. L'hippophagie est interdite en Angleterre, en Gaule, en Germanie, en Irlande comme en Scandinavie ; mais sa condamnation par le christianisme semble plutôt suivre la disparition de la consommation de cette viande que la provoquer.

Il faut ensuite attendre la fin du second millénaire pour que le végétarisme chrétien connaisse un regain d'intérêt. En 1824, la première *Society for the Prevention of Cruelty to Animals* cherche à étendre la compassion chrétienne aux animaux souffrants. Ellen White (1827-1915), cofondatrice de l'Église adventiste du Septième jour, adopte et promeut un régime végétarien. Quant au théologien protestant et médecin alsacien Albert Schweitzer (1875-1965), il défend une éthique du respect de la vie qui sacralise la vie et impose de la maintenir, de la promouvoir et de l'accroître autant qu'il est possible.

3. Un christianisme qui bannit la viande à certains moments

Comme l'indique le concile de Braga, se priver de viande est admissible à titre punitif comme moyen de pénitence. À titre préventif, c'est un moyen de promouvoir le contrôle de soi, en particulier de limiter le désir sexuel, la viande étant un aliment « échauffant » qui « émeut charnalité ». L'Église chrétienne organise cette abstinence selon un mode calendaire, en prévoyant des interdictions temporaires de la consommation viande. Au temps de charnage — le temps ordinaire marqué par la possibilité de consommer de la viande et des produits d'origine animale —, elle oppose des périodes de jeûne, des carêmes et des jours maigres.

Forme la plus sévère de privation alimentaire, le jeûne exclut toute consommation d'aliment, à l'exception parfois du pain, du sel et de l'eau, plus rarement des légumes et des fruits. Il est un processus qui permet de purifier son corps, de tendre vers un état de perfection ou de plénitude ; selon le *Kitâb al-hudâ* — un recueil maronite de textes juridiques, liturgiques et théologiques — il permet aussi de rétablir l'harmonie entre l'être humain et la création. Au I^{er} siècle, la *Didachè* prescrit de jeûner deux jours par semaine, le mercredi et le vendredi ainsi qu'un ou deux jours avant son baptême. Au II^e siècle, la *Tradition apostolique*

d'Hippolyte de Rome énonce les modalités d'un jeûne pascal où l'on « ne prend rien » du vendredi au dimanche de Pâques. Au III^e siècle en Syrie, la *Didascalie* étend ce jeûne à la semaine qui précède Pâques tandis que les *Canons des apôtres* ajoutent un jeûne avant l'eucharistie, manière de rétablir une pureté corporelle avant de consommer l'hostie. À la fin du IV^e siècle, les *Constitutions apostoliques* introduisent dans le christianisme latin, l'obligation de s'abstenir de viande durant la semaine de Pâques et de se nourrir uniquement de pain, de sel, de légumes et d'eau.

En plus des périodes de jeûne, l'Église chrétienne prescrit des temps de carême, qui obligent à manger un seul repas par jour, à se priver de viande et de produits d'origine animale et, en Orient, de retirer aussi le poisson de son alimentation. En 325, le concile œcuménique de Nicée impose un carême avant Pâques. Toujours au IV^e siècle, le christianisme oriental instaure un carême qui débute à Pentecôte et se termine le jour de la fête des Saints-Pierre-et-Paul, le 28 juin. Un autre carême débute le 15 novembre et se termine à Noël.

Le reste de l'année, durant le temps de charnage, l'Église chrétienne impose de faire maigre le vendredi et le samedi en se privant de toute nourriture animale ; le poisson fait exception ; il n'est interdit que le Vendredi saint, fête de la crucifixion du Christ. Si l'on additionne les jeûnes, les carêmes et les jours maigres, les chrétiens doivent renoncer à la viande et aux produits d'origine animale pendant au moins à un tiers de l'année.

Ce refus temporaire de nourriture animale perdure dans les Églises orthodoxes et orientales jusqu'à aujourd'hui. En Occident, il est allégé dans l'Église catholique qui, dès le XIII^e siècle, privilégie d'autres formes de pénitence. Il est surtout remis en cause par la Réforme protestante qui abolit l'obligation d'abstinence obligatoire pour la rendre à la liberté et à la responsabilité de chaque chrétien. Pour marquer cette liberté, les Protestant·es vont prendre l'habitude de consommer de la viande les jours où elle est interdite aux autres chrétiens, en particulier le vendredi et pendant les carêmes. En 1966, l'Église catholique romaine rend facultatif le végétarisme temporaire, lorsque Paul VI autorise chaque évêque à permettre la consommation de viande le vendredi.

4. Un christianisme qui admet que certaines personnes bannissent la viande

Comme l'indique le concile d'Ancyre, le christianisme autorise certaines personnes à privilégier un régime végétarien ou végétalien, en fonction d'un statut exceptionnel qu'elle leur reconnaît.

Les prêtres sont invités à respecter strictement les règles imposées aux laïques.

Les ermites, les cénobites et les anachorètes sont reconnus dans leur frugalité végane ou végétarienne.

Elles et ils ne consomment essentiellement que trois aliments : du pain, de l'eau et des végétaux.

De manière générale, les moines et les moniales s'abstiennent de viande ou en sont privé·es. Mais les règles monastiques diffèrent. Jérôme, pour qui la perfection exige de s'abstenir de viande, prône un régime végétarien ; au VI^e siècle, la règle de saint Benoît interdit « absolument » la « viande des quadrupèdes » tandis que la *Règle du Maître* l'autorise les jours de grande fête ; enfin au XIII^e siècle, la règle franciscaine prévoit que les moines mangent tout ce « qu'on leur présentera ». De manière générale, la viande est autorisée aux moines aux moniales quand elles et ils sont malades, plus pour leur procurer du réconfort que pour leur redonner des forces. Privé de viande, les moines et les moniales mangent du poisson, qui devient le symbole de leur alimentation.

5. Conclusion

Alors que l'Ancien Testament décrit des temps initiaux où les êtres humains et les animaux ont été véganes — « Dieu dit : ²⁹ Voici, je vous donne toute herbe qui porte sa semence sur toute la surface de la terre et tout arbre dont le fruit porte sa semence ; ce sera votre nourriture. ³⁰ À toute bête de la terre, à tout oiseau du ciel, à tout ce qui remue sur la terre et qui a souffle de vie, je donne pour nourriture toute herbe mûrissante. » Il en fut ainsi. » Genèse 1, 29-30 – et des temps finaux eux aussi totalement véganes — « Le loup habitera avec l'agneau, le léopard se couchera près du chevreau. Le veau et le lionceau seront nourris ensemble, un petit garçon les conduira. ⁷ La vache et l'ourse auront même pâture, leurs petits, même gîte. Le lion, comme le bœuf, mangera du fourrage. ⁸ Le nourrisson s'amusera sur le nid du cobra. Sur le trou de la vipère, le jeune enfant étendra la main. ⁹ Il ne se fera ni mal, ni destruction sur toute ma montagne sainte, car le pays sera rempli de la connaissance du SEIGNEUR, comme la mer que comblent les eaux. » (Ésaïe 11, 6-9) —, le christianisme a toujours hiérarchisé les espèces vivantes en accordant un statut unique et particulier aux humains, seuls êtres vivants à pouvoir entrer en relation avec Dieu. De manière générale, le christianisme a fait de ce privilège un droit à asservir et à utiliser les autres êtres vivants, y compris les animaux pour son propre profit. Mais, en 1994, le théologien anglican et anglais Andrew Linzey dans son ouvrage *Animal Theology* présente le végétarisme comme un idéal biblique et théologique. Il propose une autre manière de comprendre la vocation particulière de l'espèce humaine : elle est la seule « capable de concentrer les forces de la vie et de la mort ». Il en conclut que le végétarisme est « un acte théologique profondément significatif ». « En refusant de tuer et de manger de la viande, nous témoignons d'un ordre plus élevé d'existence, implicite dans le Logos, qui se bat pour naître en nous. » pp. 90-91

6. Bibliographie

- Bauer, O. (2017). L'alimentation carnée comme marqueur de l'identité chrétienne ad extra et ad intra. In M.-P. Horard-Herbin & B. Laurieux (éds.), *Pour une histoire de la viande. Fabrique et représentations de l'Antiquité à nos jours* (pp. 213–235).
- Dierkens, A., & Gautier, A. (2017). Imundum atque execrabile : Retour sur la question de l'hippophagie dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest au haut Moyen Âge. In M.-P. Horard-Herbin & B. Laurieux (éd.), *Pour une histoire de la viande. Fabrique et représentations de l'Antiquité à nos jours* (pp. 189–211). Presses Universitaires de Rennes & Presses Universitaires François-Rabelais.
- Linzey, A. (1996). *Animal theology* (2nd ed.). London: SMC Press (19,94¹)
- Montanari, M. (2017). *La chère et l'esprit : Histoire de la culture alimentaire chrétienne* (J. Dalarun & Martine. Pagan-Dalarun, Trad.). Paris : Alma.
- Ollivry, F. (2015). Choisir l'absence de repas. Le jeûne : Implications théologiques d'une pratique dans le judaïsme, le christianisme et l'islam. *Théologiques*, 23 (1), 107–137.
- Raga, E. (2017). De source de maladie à médicament : La viande entre culture élitaires et culture cénobitique tarde-antiques en Occident (Ve-VIe siècle). In M.-P. Horard-Herbin & B. Laurieux (éd.), *Pour une histoire de la viande. Fabrique et représentations de l'Antiquité à nos jours* (pp. 165–189). Presses Universitaires de Rennes & Presses Universitaires François-Rabelais.
- Schweitzer, A. (1976). *La civilisation et l'éthique*. Colmar : Alsatia.